



Probleme pour toucher un capital d'une mutuelle

Par **sebdu61120**, le **25/01/2011 à 20:34**

Bonjour, rnapres le deces de mon conjoint, son employeur ma adressé un dossier pour pouvoir toucher un capital de sa mutuelle que mon conjoint avait a son travail, helas il faut le livret de famille , s'est sa famille qui la et nE veut pas me le passer pour que je puisse toucher le capital qui m'est du, sont ils dans leur droit?

Par **Marion2**, le **25/01/2011 à 21:02**

Votre concubin vous avait-il désigné pour percevoir le capital décès ?

Par **sebdu61120**, le **25/01/2011 à 21:16**

oui, s'est moi qui etait designer pour toucher se capital alor comment faire sans sont livret de famille.

Par **mimi493**, le **25/01/2011 à 21:58**

Pourquoi on vous demande son livret de famille ? Plein de gens n'en ont pas, justement quand on n'est pas marié, qu'on n'a pas d'enfant, on n'a pas de livret de famille. rnPar contre, vu que

vous étiez mariée, vous avez votre livret de famille, celui que vous avez eu à votre mariage. La famille de votre mari n'a aucun droit de le détenir, c'est votre propriété. Comment l'ont-ils eu en leur possession ?